



Communauté De Communes Des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 AVRIL 2012

DELIBERATION N° 17-2-2012/CCDS
PORTANT AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE 2011

L'an deux mil douze et le 3 avril à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des délibérations de l'hôtel ville de Sinnamary, sous la présidence de M. Jean-Claude MADELEINE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires

M. MADELEINE Jean-Claude, Président
MM. RINGUET Charles (Procurator de M. ALAIN Michel, titulaire absent), PUTCHA Robert, LAZZAROTTO William, MAGLOIRE Adelson, APOUYOU Bruno, RINGUET Conrad, TORVIC Jean-Marie, HORTH René-Serge, MANGAL Daniel, Mmes CARISTAN Lydie, CLET-COURAT France, LEVEILLE Annick, SELLALIE épouse BOIS BLANC Cornélie

Suppléants

Mme TIJUS MAC-LOREN Nadia, (remplaçant de Mme CAMON Françoise)
M. DUFAIL Gilles (remplaçant de Mme ZULEMARO Karine)

Conseillers communautaires formant la majorité des membres en exercice

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé de Monsieur le Président,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le rapport de présentation,
Vu le Compte administratif 2011 approuvé le 3 avril 2012,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport

Article 2 : DECIDE DE REPORTER le résultat cumulé de 2011 en fonctionnement en (002) « Excédent reporté » dans la section de fonctionnement pour 1 354 795.54 €

Vote

- Conseillers en exercice : 20
- Conseillers présents : 16
- Pour : 9 dont 1 procuration
- Contre : 7
- Abstention(s): 0

Fait et délibéré à Sinnamary en séance publique, le 3 avril 2012
Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

Jean-Claude MADELEINE

